

2 juillet 2013

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 2 juillet 2013 à 19 h 38 à la salle du conseil sise au 145 rue de l'Église.

Sont présents :

M. J.- André Bourassa, maire
M. Louis Coutu, conseiller,
Mme Isabelle Lapointe, conseillère
M. Jacques Jasmin, conseiller
M. Fernand Raymond, conseiller
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absent (e) : M. Réal Vel, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 38 sous la présidence de M. J. André Bourassa, maire, de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René directrice générale fait fonction de secrétaire.

Neuf résidents sont présents.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Prière

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 juin 2013 et de la séance extraordinaire du 18 juin 2013;
- 3.1 Suivi au procès-verbal;
4. Approbation des comptes payables, Rapport des dépenses durant le mois;
5. Correspondance;
6. Résolution pour adopter le règlement général 2013-407 qui amendera le règlement général 2011-335 ;
7. Résolution pour adopter le protocole en sécurité civile avec la commission scolaire des Sommets;
8. Résolution pour adopter le Plan de développement de l'offre touristique de la MRC du Val-Saint-François 2014-2020;
9. Résolution pour contribuer à la réalisation du site web de la Chambre de Commerce de Valcourt et Région;
10. Mandat de la firme AVISO pour la phase II : développement;
11. Résolution pour la suite du dossier avec la firme SCEDEL inc pour les luminaires ;
12. Dossier Carrières et Sablières - mesure
13. *Formation élection : présidente et secrétaire par le DGE et ADMQ;*
14. Voirie;
15. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
16. Affaires nouvelles;
 1. *Demande pour la subvention Village fleuri,*
 2. *Résolution pour accepter la liste de destruction déposée par l'archiviste Michel Hamel;*
17. Période de questions;
18. Levée de la session

2013-07-106

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Louis Coutu, appuyé par la conseillère Isabelle Lapointe et résolu,

Que l'ordre du jour proposé avec modifications aux membres de ce conseil soit accepté tel que lu;

et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Pourquoi convoquer une séance extraordinaire et pour quel sujet? Il doit être important... et la convocation est publiée à quel endroit?
2. Jeudi dernier, un arbre a été coupé face à ma maison et plusieurs branches se sont retrouvées sur mon terrain et ce sans me demander mon autorisation. De plus, Hydro-Québec m'avait mentionné de ne pas toucher à cet arbre car il est très près des fils.
3. Que se passe-t-il sur le terrain plein de boue? Le propriétaire pourra-t-il refaire cette activité?

M. le maire répond aux questions et appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2013-07-107

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 JUIN ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2013

Considérant que tous et chacun des membres du conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal du 4 juin et du 18 juin 2013;

Qu'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Brien et appuyé par le conseiller Louis Coutu et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 4 juin et de la séance extraordinaire du 18 juin 2013 soit accepté tel que déposé;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

3.1 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi

M. le maire, J. André Bourassa, appelle immédiatement le point suivant à l'ordre du jour.

2013-07-108

4. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Proposé par : M. Jacques Jasmin

Appuyé par : M. Jean-Pierre Brien

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (= moins TPS)

02-110 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3137.28
02-220 SÉCURITÉ PUBLIQUE	92.16

02-320 TRANSPORT	18496.24
02-414 HYGIÈNE DU MILIEU/DÉCHETS DOMESTIQUES	5246.24
02-610 AMÉNAGEMENT URBANISME	55.41
02-700 LOISIRS ET CULTURES	1937.21
03-000 AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	
SOUS TOTAL	28964.54
Remise fédérale	2408.83
Remise provinciale	6043.68
Ristourne à réclamer (TPS)	1191.61
Affectation réserve	
Total	38608.66

Rapport des dépenses durant le mois de juin 2013 :	0.00\$
Salaires déboursés à la séance du 2 juillet 2013 (Administration, voirie, urbanisme et épuration, conseil)	3043.32\$
Salaires payés au 29 juin 2013	3300.45\$
GRAND TOTAL	<u>44952.43\$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

5. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2013-07-109

5.1. JOURNÉE DE GOLF RÉGIONALE 2013 SÛRETÉ DU QUÉBEC DISTRICT DE L'ESTRIE

PROPOSÉ PAR : Louis Coutu
 APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Brien
 ET RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise le maire M. J. André Bourassa à assister au souper de la journée de golf régionale 2013 de la Sûreté du Québec-District de l'Estrie qui se tiendra le 29 août 2013 au Club de Golf Cowansville;

Que les frais d'inscription de trente dollars (30.00\$) et de déplacement soient pris à même les budgets respectifs;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-07-110

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL 2013-407 QUI AMENDERA LE RÈGLEMENT 2011-335

ATTENDU QUE le Conseil a déjà adopté divers règlements relatifs aux affaires de la municipalité ;

ATTENDU QU'il y a lieu de refondre certains règlements déjà en vigueur ;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Louis Coutu à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin 2013; (résolution 2013-06-95)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Jasmin appuyé par la conseillère Isabelle Lapointe;

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2013-407 soit adopté,

Que les responsables de l'application du présent règlement sont :
Service de sécurité Incendie Régional, les officiers municipaux de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle et les agents de la paix de la Sûreté du Québec

Que le règlement peut être consulté dans les archives de la municipalité, endroit où il est reproduit en entier;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

Avis de motion : 4 juin 2013
Adoption du règlement : 2 juillet 2013
Avis public : 5 juillet 2013
Entré en vigueur : 5 juillet 2013
Transmis à la MRC du Val-Saint-François : 5 juillet 2013

2013-07-111

7. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE PROTOCOLE EN SÉCURITÉ CIVILE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Considérant qu'une ville ou une municipalité doit prendre des mesures pour s'assurer de la protection des personnes et des biens en cas de sinistre majeur conformément à la Loi sur la sécurité civile;

Considérant que la Commission scolaire des Sommets est un organisme possédant des ressources susceptibles de s'ajouter à celles d'une ville ou d'une municipalité dans une situation d'urgence ou de sinistre;

Considérant que les bâtiments scolaires sont bien équipés pour répondre aux besoins d'hébergement;

Considérant la volonté de chacune des parties de convenir d'un protocole d'entente;
Il est proposé par Jacques Jasmin, appuyé par Isabelle Lapointe et résolu :

Que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte les modalités du protocole d'entente « Mesure d'urgence » élaboré par la Commission scolaire des Sommets;

Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient mandatés à signer ledit protocole d'entente pour les mesures d'urgence ou tout autre document jugé nécessaire ou utile;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-07-112

8. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS 2014-2020

Attendu que le CLD de la MRC du Val-Saint-François a retenu une firme reconnue et spécialisée dans ce type de projet;

Attendu qu'un mandat complémentaire a été demandé au consultant pour réaliser des plans stratégiques de développement pour les municipalités du Val-Saint-François;

Attendu que le conseil des maires a accordé une enveloppe de trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-onze dollars et vingt-cinq sous (38 491.25\$) taxes nettes applicables provenant du Fonds de diversification;

Attendu que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a manifesté son intérêt à participer à la démarche;

Attendu que la firme a fait une offre de trois mille cinq cent dix dollars (3 510\$) par dossier et que le montant de trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-onze dollars et vingt-cinq sous (38 491.25\$) sera réparti entre les municipalités participantes;

Attendu que chaque municipalité recevra le montant de trois mille cent quatre-vingt-un dollars et quatre-vingt-deux sous (3 181.82\$);

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Fernand Raymond, appuyé par le conseiller Louis Coutu que le conseil adhère aux plans locaux de développement ;

Que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle assume la différence de trois cent vingt-huit dollars (328\$)+tx pour l'élaboration de son plan;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-07-113

9. RÉOLUTION POUR CONTRIBUER À LA RÉALISATION DU SITE WEB DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE VALCOURT ET RÉGION

Considérant que nous sommes membres de la Chambre de commerce de Valcourt et région;

Considérant que nous voulons promouvoir nos commerces;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jean-Pierre Brien, appuyé par la conseillère Isabelle Lapointe que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de trois cent cinquante dollars (350\$) pour la réalisation du site web de la Chambre de commerce de Valcourt et région.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-07-114

10. MANDAT À LA FIRME AVIZO POUR LA PHASE II

Considérant que M. le maire a rencontré le propriétaire du 162 principale Est;
Considérant que l'étude lui sera profitable pour la vente de son terrain;

PROPOSÉ PAR : ISABELLE LAPOINTE

APPUYÉ PAR LOUIS COUTU

ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle n'assume que la moitié de la facture pour l'étude Phase II demandé à la firme AVIZO, EXPERTS-CONSEILS; (ref : 2013-06-104)

Que les frais pour la location de machineries soient également divisés entre les parties;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-07-115

11. DOSSIER AVEC SCEDEL INC POUR LES LUMINAIRES

PROPOSÉ PAR : LOUIS COUTU

APPUYÉ PAR : JACQUES JASMIN

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle confie à la firme SCEDEL le mandat de nous représenter auprès d'Hydro Québec pour la conversion de notre réseau lumineux au DEL;

Qu'un luminaire soit installé pour essai près du bureau municipal;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

12. DOSSIER CARRIÈRES ET SABLIERES- MESURE

Il nous manque des informations pour donner suite au dossier.

2013-07-116

13. FORMATION-ÉLECTION PAR LE DGE ET L'ADMQ

PROPOSÉ PAR JACQUES JASMIN
APPUYÉ PAR ISABELLE LAPOINTE
ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise Mmes René et Chalifoux à assister à la formation offerte gratuitement par le Directeur général des élections (DGE);

Que Mme René soit également autorisée à suivre la formation offerte par l'ADMQ au cout de deux cent soixante-dix dollars (270,00\$) plus les taxes applicables;

Que les coûts de déplacement et de repas seront remboursés sur preuves justificatives;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

14. VOIRIE

14.1 Creusage des fossés : Le creusage commencera le 8 juillet et ce pour trois semaines.

14.2 SUBVENTION DU DÉPUTÉ : Nous avons eu confirmation d'un montant de dix mille huit cent dollars (10 800\$) pour l'année 2013.

15. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

16. AFFAIRES NOUVELLES

16.1 Village Fleuri

Nous avons reçu une demande pour que la subvention prévue au budget du Comité Village Fleuri leur soit versée.

2013-07-117

16.2 RÉOLUTION POUR AUTORISER LA DESTRUCTION DE DOCUMENTS

Considérant que HB archiviste nous a préparé une liste de destruction pour l'année 2013;

Considérant que cette liste est basée sur le calendrier de conservation;

Pour ces motifs, sur proposition de la conseillère Isabelle Lapointe, appuyé par le conseiller Fernand Raymond que le conseil de la municipalité accepte la liste de destruction et que les documents mentionnés soient détruits;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Dossier AVIZO : si la municipalité ne continue pas la transaction, est-ce que la somme investie est perdue?
2. Le terrain sera acheté pour faire quoi?
3. L'asphalte qui a été installée sur la rue principale, pourquoi pas pleine largeur?
4. Vous avez plus de tonnage avec les gros rebuts. C'est peut-être parce que les ventes de garage ne sont pas autorisées en tout temps?
5. Serait-il possible que les convocations des séances extraordinaires soient distribuées par courriel?

M. le maire répond aux questions et appelle le point suivant.

2013-07-118

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Isabelle Lapointe que la présente session soit fermée, il est 21 h 20.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. J. André Bourassa maire
« en signant le présent procès-verbal
le maire suppléant est réputé avoir signé
toutes les résolutions »